



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°971-2023-345

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la Mer / Direction

971-2023-12-22-00007 - Arrêté n°581 du 22-12-23 portant approbation de la délibération n°11-2023 du 22-12-23 du CRPMEM fixant les modalités de fermeture de la pêche aux oursins blancs - saison 2023-2014 (1 page)

Page 3

Direction de la Mer

971-2023-12-22-00007

Arrêté n°581 du 22-12-23 portant approbation de
la délibération n°11-2023 du 22-12-23 du
CRPMEM fixant les modalités de fermeture de la
pêche aux oursins blancs - saison 2023-2014



PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Direction de la mer

ARRÊTE n° 581 du 22 DEC. 2023

portant approbation de la délibération n° 11 /2023 du 22 décembre 2023 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe fixant les modalités de fermeture de la pêche aux oursins blancs pour la saison 2023-2024

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE**

représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.912-3, L.921-2-2, L.951-1 à 8, R.912-1 à R-912.100 ;

VU le décret n° 2010-224 du 04 mars 2010 relatif aux attributions des préfets de région ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002/1249/PREF/SGAR/MAP du 19 août 2002 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime côtière dans les eaux du département de la Guadeloupe ;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2023-08-07-00001 du 07 août 2023 portant délégation de signature de M. le Préfet de région Guadeloupe à Monsieur Edouard WEBER, directeur de la direction de la mer de la Guadeloupe (DM)-Administration Générale-Ordonnancement secondaire-Actes de gestion SGC

SUR proposition du Directeur de la Mer de la Guadeloupe ;

ARRÊTE

Article 1.

Il est décidé d'appliquer les mesures prises dans la délibération n° 11/2023 du 22 décembre 2023 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe fixant les modalités de fermeture de la pêche aux oursins blancs pour la saison 2023-2024.

Article 2.

Le directeur de la mer de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Baie-Mahault, le 22 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation

L'administrateur en chef des affaires maritimes
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

Edouard WEBER

Délais et voies de recours :

- un recours gracieux et motivé peut être adressé à mes services

- un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois suivant la date de notification du présent arrêté ou de la date de rejet du recours sus-évoqué.